

**Résumé de la Souguia de
Hanouka
Emplacement de la Hanoukia**



Il y a une discussion entre Tosfot et Rachi sur l'endroit où placer la H'anoukia lorsqu'une maison dispose d'une cour. Plusieurs Guemarrat seront étudiées afin de comprendre les sources de cette Mah'loket.

La Guemarra dans Shabbat 21b rapporte une Braïta qui dit que la H'anoukia doit être posée à la porte de la maison du côté extérieur.

Rachi comprend cette Guemarra dans son sens simple et concerne tous les cas, qu'il y ait une cour ou pas, il faudra la placer à la porte de la maison. Mais Tosfot pensent qu'elle ne concerne que les cas où il n'y a pas de cour, car sinon il faudra la placer à la porte de la cour.

Tosfot apporte deux preuves et le Rachba en apporte une troisième.

1. Chabbat 23a : Rav Houna dit que si une cour a deux entrées, il faudra mettre une Hanoukia à chaque entrée pour éviter les soupçons.

A cela Rachi répond que l'on parle d'une cour à deux entrées pour signifier que la maison aussi a deux entrées

2. Chabbat 23b : Un bougeoir avec deux embouchures est valable pour deux personnes. Tosfot disent que si on place cette Hanoukia à la porte de la maison, elle sera forcément à la droite d'une des deux entrées.

Rachi répond que l'on parle de deux personnes dans une même maison pour accomplir le niveau Méhadrin.

3. Chabbat 21b : Si un transporteur passe avec son lin et qu'à cause d'une Hanoukia placée à l'extérieur d'un magasin il prend feu, le propriétaire du magasin est Patour car il était dans ses droits.

Tosfot Haroch répond que l'on parle d'un magasin sans cour

Le Ritba répond que Rachi est d'accord de placer a priori la Hanoukia à l'extérieur de la cour



Rabénoù Yérouh'am explique que Rachi pense en réalité que la Hanoukia doit être placée à la porte de la cours du côté intérieur, et non pas à la porte de la maison.

La Halah'a a été fixée comme Tosfot